

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S DE LA COMMUNE  
DE SAINGHIN-EN-WEPPE**

-----

**Séance du 14 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Matthieu CORBILLON, Président du C.C.A.S.

**Etaient présents** : MM. Mmes CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, DELPORTE Marie-Françoise, DUHEM Michelle, GEERSEN Sophie, JENNEQUIN Odette, LEPAN Andrée, SILVERE Helen, BAILLY Claude.

**Excusée** :

**Assistait à la séance** : Mme ROLAND Claire, Directrice Générale des services.

M. le Président ouvre la séance et vérifie si le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Mme DELPORTE Marie-Françoise

N°2
-----

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>
--------------------------------

Election d'un Vice-Président
------------------------------

Nombre de membres

Afférents au Conseil d'Administration

En exercice : 9

Présents : 9

Quorum : 6

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 10 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

Date de publication sur le site internet : 20 avril 2026

**ADMINISTRATION GENERALE**

Election d'un Vice-Président

Préambule

Le Code de l'Action Sociale et des Familles stipule en son article L123-6 que « Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Président ».

Le Quorum constaté,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Sainghin-en-Weppes,

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un Vice-Président »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

M. le Président invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature,

Est candidate : Marie-Laure BRASME

Il est procédé à l'élection du Vice-Président à main levée, le conseil d'administration ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

Mme Marie-Laure BRASME est élue à **L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS** Vice-Président(e) du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Président du C.C.A.S,

Matthieu CORBILLON

